

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 11/pfu/184296
Réf DMS : 2146-0001/12/2007-325PU
Réf CRMS : AVL/KD/KKB-3.1/s.420
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : KOEKELBERG. Avenues du Panthéon, des Gloires Nationales, Emile Bossaert, de Jette.
Abattage de 34 érables et plantation de 59 érables dans le parc Elisabeth.
Avis conforme (Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U. et M. B. Galand – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 25 septembre 2007, en référence, reçue le 26 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 octobre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande qui émane de l'AED porte sur l'abattage de 34 érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) et la replantation de 59 sujets de la même espèce dans l'emprise du site classé du parc Elisabeth. Elle fait suite à une étude phytosanitaire réalisée par Arboriconseil qui préconisait l'abattage de 42 arbres (la CRMS n'a pas eu connaissance de cette étude). La moitié de ceux-ci ayant été abattus précédemment, il en reste 21 à éliminer, auxquels s'ajoutent 13 sujets dont le diagnostic était réservé, mais que l'on propose d'abattre afin de restaurer des segments entiers des alignements.

Quant à la replantation, 30 des nouveaux érables remplaceraient des arbres abattus et les 29 autres occuperaient des emplacements vides.

Abattages

Trois groupes d'arbres se distinguent :

1°) les jeunes sujets dont la plantation est relativement récente et qui sont tous affectés de la fissuration longitudinale de l'écorce du tronc avec mise à nu du bois ; il s'agit des arbres n° 108, 369, 374, 375, 377, 378, 380, 382 (NB : le n° 379 a été coupé et le n° 383 est signalé comme écorcé par erreur) soit 9 sujets alignés le long de l'avenue Bossaert ; d'après l'expertise, l'origine de la lésion serait une nécrose cambiale liée à un événement climatique (échaudure) affectant les troncs exposés à l'ouest ; les érables sont irrécupérables et leur suppression va de soi ; à noter que 5 jeunes érables supplémentaires affectés du même défaut ont été repérés par le délégué de la CRMS, sans pour autant être repris dans la liste de ceux à abattre ; il s'agit des n° 391, 393, 394, 416 et 429 faisant partie de l'alignement externe de l'avenue du Panthéon ;

2°) les érables âgés, de diamètre compris entre 47 et 100 cm et qui sont affectés fréquemment, d'une part, de cavités et d'anciennes plaies nécrosées liées à des élagages tardifs, d'autre part de déformations et réductions

de la couronne résultant de la concurrence ; sur base d'une appréciation visuelle, on n'observe cependant guère de différence entre les arbres de la liste (à abattre), et nombre de sujets qui sont maintenus malgré la présence des mêmes types de défauts ; on est donc tenu de se fier au diagnostic de l'expert qui a procédé à des sondages de nécroses à la tige-sonde permettant de mesurer la profondeur de la pourriture ; sur cette base, les arbres à abattre seraient les n° 002, 033, 377, 036, 141, 146, 152, 176, 289, 203, 234 et 306, soit 12 sujets ;

3°) les érables âgés, de diamètre compris entre 47 et 70 cm, prévus pour l'abattage, malgré l'absence de défauts évidents pour une bonne part d'entre eux et malgré l'avis réservé de l'expert qui ne recommande que la taille d'entretien et une réévaluation en 2008 ; il s'agit des n° 138, 143, 149, 155, 161, 173, 181, 183, 285, 172, 175 et 204.

Ces deux derniers groupes font partie d'un segment très hétérogène du même alignement externe de l'avenue du Panthéon. Leurs problèmes de santé pourraient être en relation avec leur localisation entre la double voie de tram et la voirie asphaltée.

Vu que le tronçon comporte en effet des arbres âgés à abattre ou non, des jeunes sujets sains, des jeunes sujets partiellement écorcés, des vides et un érable argenté, **la CRMS ne s'oppose pas à l'abattage des sujets concernés par la demande vu l'aspect hétérogène que ces alignements présentent.**

Replantations et réaménagements

Le projet propose en outre le réaménagement, par des replantations qui complètent les alignements, de l'angle des avenues des Gloires Nationales et de Jette, ainsi que de l'extrémité de l'avenue des Gloires Nationales au croisement avec l'avenue Charles-Quint.

La CRMS n'émet pas d'objection particulière à l'égard de ces réaménagements puisqu'ils consistent tous deux en des replantations qui complètent les alignements concernés par la demande. Cependant, comme la DMS, la CRMS demande que des précautions particulières soient prises pour protéger les troncs des arbres replantés du 1^{er} groupe afin d'éviter que le problème d'échaudure ne se reproduise. Face aux dégâts indéniables constatés sur certains arbres suite à des élagages intempestifs, la CRMS rappelle qu'elle préconise la pratique de la taille douce pour ne pas mettre en péril l'état sanitaire des arbres. Enfin, comme la DMS, la Commission suggère l'élaboration d'un plan d'intervention à longue échéance qui, sur la base d'une segmentation des alignements, viserait à garantir une meilleure cohérence en termes d'âge et de hauteur des arbres. Une segmentation régulière de groupes d'arbres et un plan d'intervention sur plusieurs années permettraient une réflexion plus générale afin de garantir une homogénéité d'âges et de hauteurs sur les segments concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. B. Galand).

J. DEGRYSE

Président